

**PROMOUVOIR ET DÉFENDRE  
LE LOGICIEL LIBRE**

**www.april.org**

## **Dossier de presse**

***L'April : l'interlocuteur de référence pour la  
promotion et la défense du logiciel libre***

### **Contacts presse**

Président : Benoît Sibaud

[bsibaud@april.org](mailto:bsibaud@april.org)

Tél. : 06 81 18 11 30

Délégué général :

Frédéric Couchet

[fcouchet@april.org](mailto:fcouchet@april.org)

Tél. : 06 60 68 89 31

*Date de mise à jour du document : 23 janvier 2008*  
*Association à but non lucratif régie par la loi 1901,*  
*JournalOfficiel n° 51 du 18/12/1996*  
*14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15*  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)



# Sommaire

<b>Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?</b> .....	<b>4</b>
<b>Intérêt du logiciel libre</b> .....	<b>6</b>
<b>Présentation de l'April</b> .....	<b>7</b>
La genèse.....	7
L'évolution.....	7
Ses objectifs .....	8
Ses actions .....	8
Ses campagnes.....	9
Faits marquants.....	9
Chiffres clés.....	12
Partenaires.....	13
Fiche synthétique de l'April.....	14
Intervenants.....	15
<b>Candidats.fr</b> .....	<b>18</b>
Présidentielle 2007.....	18
Législatives 2007.....	20
<b>Rétrospective April 2007 sur le logiciel libre</b> .....	<b>22</b>
<b>Logiciel Libre : les enjeux</b> .....	<b>23</b>
Un enjeu de société.....	23
Un marché en pleine expansion.....	23
Un outil de politique publique.....	23
Quelques chiffres.....	24
L'action de l'April en direction des institutions.....	26
L'action de l'April en direction des entreprises.....	26
<b>Citations de partenaires de l'April</b> .....	<b>28</b>
<b>Citations d'entreprises membres de l'April</b> .....	<b>29</b>
<b>Citations de personnalités politiques</b> .....	<b>30</b>
<b>Personnes morales adhérentes de l'April</b> .....	<b>32</b>
<b>Quelques communications presse</b> .....	<b>34</b>
L'April publie un livre blanc des modèles économiques du Logiciel Libre.....	34
Accord UE/Microsoft sur l'interopérabilité : qui en sort vainqueur ?.....	35
Législatives 2007 : l'April propose le Pacte du Logiciel Libre.....	36
DADVSI : l'April dépose au Conseil d'État une requête en annulation.....	37
Pour une politique publique en faveur du logiciel libre.....	38
Les logiciels libres en partage à la Cité des Sciences.....	39
Tribune publiée dans la rubrique Rebonds de Libération le 5 janvier 2005.....	40
<i>Bill Gates à la conquête du Sud</i> .....	40

Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15

<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)

## Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

Pour comprendre le concept de Logiciel Libre, vous devez d'abord comprendre ce qu'est un logiciel (ou encore programme ou application). Du point de vue de l'utilisateur, un logiciel est une application qui répond à l'un de ses besoins (traitement de textes, programme de dessin, jeu, ...). C'est une suite de petites instructions invisibles pour l'utilisateur, qui forme un tout cohérent.

Ces logiciels ont besoin d'un système d'exploitation pour fonctionner. Le système d'exploitation permet d'accéder aux ressources de la machine (lecteur de cédéroms, écran, clavier, ...). C'est aussi le système d'exploitation qui se charge d'exécuter les instructions du programme constituant le logiciel.

Les instructions d'un logiciel sont écrites dans un langage que l'ordinateur peut comprendre, le **langage machine** (ou langage binaire). En revanche, il est très difficile (voire impossible) à un humain de le comprendre. La manière la plus courante de créer un logiciel est de l'écrire dans un langage informatique compréhensible par des humains, et ensuite de le traduire vers le langage binaire. Cette traduction est effectuée par un logiciel appelé compilateur. Le logiciel dans sa forme compréhensible est appelé source du logiciel, ou source du programme (celui-ci est aussi appelé « code source » par abus de langage), et dans sa version en langage machine, il est appelé « **binaire** ».

Un **logiciel libre** est un logiciel garantissant un certain nombre de libertés à ses utilisateurs.

Nous allons procéder par analogie en comparant le code source d'un logiciel à une recette de cuisine.

Imaginons que vous vous trouvez dans un restaurant et que vous mangez un excellent plat. Peut-être aurez-vous l'envie de pouvoir le cuisiner chez vous pour vos amis ?

C'est impossible si vous n'avez pas la recette du plat. Vous pouvez toujours le manger dans le restaurant, mais même si vous connaissez le goût, vous ne savez comment le reproduire. La liberté d'échanger des recettes de cuisine est essentielle pour les cuisiniers comme pour les simples gourmets.

En informatique, il en va de même pour un logiciel. **Le code source est la recette, le binaire est le plat déjà cuisiné.** La plupart des logiciels dits **logiciels propriétaires** sont distribués sans leur code source, et il est interdit d'essayer de comprendre leur fonctionnement. Il est interdit de les partager avec vos amis, et il est interdit d'essayer de les modifier pour les adapter à vos besoins.

Au contraire, un **logiciel libre** vous garantit quatre libertés :

- **utilisation** : la liberté d'utiliser/exécuter le logiciel pour quelque usage que ce soit.
- **étude** : la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos besoins.

- **redistribution** : la liberté de redistribuer des copies.
- **modification** : la liberté d'améliorer le programme, et de rendre publiques vos améliorations de telle sorte que la communauté toute entière en bénéficie.

Ces libertés sont fondamentales à l'utilisation de l'informatique, à la création et au partage des informations. Les logiciels libres sont avant tout porteurs de liberté de partage et d'accès à la connaissance.

## Intérêt du logiciel libre

Le principal intérêt du logiciel libre ne se situe pas au niveau de ses mérites techniques, mais bien dans l'essence même du logiciel libre : la **liberté**. Terme devant être pris dans son sens civique, politique : liberté d'expression, liberté d'association, liberté d'entreprise, liberté d'user à sa guise de l'information disponible et de la partager, au bénéfice de chacun, donc de tous.

Le mouvement du logiciel libre, se référant à l'utilité sociale, s'oppose à l'appropriation individuelle de la production intellectuelle dans le logiciel. Le logiciel libre permet une réelle appropriation citoyenne de l'informatique.

Au delà de la liberté, l'intérêt du logiciel libre est multiple : liberté de faire des copies du logiciel pour son propre usage ou pour ses amis ; apprentissage approfondi (pour beaucoup de professionnels, « la meilleure documentation qui puisse exister, ce sont les sources elles-mêmes ») ; les erreurs sont plus rapidement corrigées ; pérennité par la maîtrise du code source et de son évolution ; souplesse par l'adaptation du logiciel à des besoins particuliers ; défense du pluralisme linguistique par la localisation du logiciel indépendamment de l'existence d'un marché ; un nouvel état d'esprit dans lequel l'utilisateur veut ou du moins peut apprendre ; indépendance par rapport aux éditeurs ; adéquation de l'évolution du logiciel avec les besoins de l'utilisateur ; aucune logique marchande ne conditionne les sorties des différentes versions des logiciels libres...

L'utilisateur ne bénéficie pas **directement** de l'accès aux sources. La plupart des automobilistes ne connaissent pas le fonctionnement d'un moteur : c'est la même chose en informatique. Maintenant, imaginons un monde où 10 % de la population fait de la mécanique pendant ses moments perdus et passe son temps à améliorer son véhicule. Si vous achetez une voiture d'occasion, vous êtes sûr que le moteur a été amélioré par son propriétaire précédent. Vous gagnez en fiabilité, en performance et en qualité.

En informatique, la même chose existe mais là, vous avez une voiture neuve qui profite de toutes les technologies développées dans des petits garages indépendants par des artisans habiles, et dont les meilleures sont rassemblées dans votre véhicule. Vous êtes sûr de la qualité tout comme de la sécurité. Dans le cas d'un vice de conception, vous êtes quasiment certain que quelqu'un aura détecté l'erreur avant vous et l'aura corrigée.

# Présentation de l'April

## La genèse

L'April a été créée en 1996 par cinq informaticiens issus de l'université Paris 8. Durant leurs études les fondateurs de l'association ont découvert les logiciels libres et ils ont estimé important de les faire connaître au plus grand nombre, sans se restreindre à un logiciel ou système particulier. L'objectif n'était pas d'être seulement un groupe d'utilisateurs, mais plus globalement de promouvoir et démocratiser le logiciel libre auprès de tous les publics et l'April a été la première association à se créer sur ce sujet.

Statutairement l'association a pour objet d'engager toute action susceptible d'assurer la promotion, le développement, la recherche et la démocratisation de l'informatique libre.

L'April participe à la démocratisation et la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. Pour cela l'association met en place des [groupes de travail](#).

Depuis quelques années, l'April a à son actif également de nombreuses actions de défense du logiciel libre, car celui-ci est régulièrement attaqué, directement ou indirectement. Que ce soit les dérives autour du droit d'auteur ou des brevets, l'informatique déloyale, les ventes liées matériel/logiciel ou encore le FUD (Peur, incertitude et doute : technique de désinformation qui consiste à émettre un doute sur l'efficacité, le sérieux ou la stabilité d'un produit concurrent pour instiller la peur et l'incertitude chez les clients potentiels) de Microsoft et de ses faux-nez.

## L'évolution

Depuis 1996 l'April a profondément évolué durant cette période. Elle joue désormais un rôle fondamental dans la promotion de l'utilisation des logiciels libres par différentes actions de terrain auprès du grand public, des administrations, de l'industrie et du secteur de l'éducation, et par des opérations de sensibilisation auprès du gouvernement et des instances européennes. Il y a 10 ans le sujet était connu de quelques utilisateurs avancés seulement. Les années passant le logiciel libre est devenu un sujet société et un enjeu stratégique pour les entreprises et les institutions. Le numéro spécial de 01 Informatique du 17 novembre 2006, intitulé « Spécial Libre, un modèle approuvé » (fait en partenariat avec l'April), en est le parfait exemple.

Les membres de l'April sont majoritairement des individus, de l'utilisateur au meilleur technicien. L'association n'est pas réservée aux experts du logiciel libre, le mot « Recherche » dans l'acronyme de l'April faisant référence au fait que l'association (en tout cas une partie de ses membres) suit et participe à

l'évolution du logiciel libre (au niveau technique, juridique, politique...).

L'April compte des membres d'horizons très divers, et c'est ce qui fait sa richesse. Ce qui regroupe les membres de l'April c'est l'importance accordée aux libertés. L'association, pour ses actions, a besoin des compétences les plus variées, et notamment celles qui ne sont pas du domaine informatique : communication, organisation, logistique, capacité de conviction...

Depuis plusieurs mois, de nombreuses entreprises produisant et utilisant du Logiciel Libre adhèrent à l'April ou sollicitent son expertise. Ceci témoigne de l'importance de ses actions. Sur 1 800 membres, l'association compte aujourd'hui une soixantaine de membres entreprises, que ce soit des grandes sociétés (Sun, Thales, Steria, Red Hat...), des SLL (INL, Free Electrons, Dalibo...) ou encore un réseau d'entreprises (le réseau Libre-Entreprise), une cinquantaine d'associations, dont de nombreux groupes d'utilisateurs de logiciels libres répartis sur l'ensemble du territoire, et deux collectivités locales.

Nous sommes fiers de cette diversité d'acteurs unique.

L'April est devenu le partenaire privilégié pour la promotion et la défense du logiciel libre. Pour continuer à mener à bien notre mission, il faut des moyens à la hauteur des enjeux. En 2005, l'April a recruté son premier permanent. Aujourd'hui il y a trois personnes à temps plein. L'April a ainsi pu mener une action intensive en faveur du logiciel libre. Ses adhérents ayant par ailleurs accompli un travail considérable, l'année 2007 a été sans conteste l'année la plus active de l'association depuis sa création.

## Ses objectifs

Promouvoir le logiciel libre dans toutes les sphères de la société

- Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux des standards ouverts et de l'interopérabilité
- Amener des décisions politiques favorables au développement du logiciel libre et aux biens communs informationnels
- Favoriser le partage du savoir et des connaissances

## Ses actions

- Sensibilise de nouveaux publics au logiciel libre
- Informe les élus et les décideurs politiques et promeut une législation progressiste en matière de NTIC, brevets et de droit d'auteur
- Participe à des comités de programme ou des jurys (« Solutions Linux », Paris Capitale du Libre, Trophées du Libre)
- S'implique dans l'organisation des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre
- Noue des partenariats avec des institutions (Région Île de France, Caisse des Dépôts et Consignation), des ONG (Fondation pour le Progrès de

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*



l'Homme), des établissements publics (Cité des Sciences et de l'Industrie, Université du Littoral)

- Donne une quarantaine de conférences par an
- Relaye l'information et les actions dans les médias
- Prend part à une vingtaine d'événements par an
- Est présente dans les structures qui influent sur la politique gouvernementale (Forum des Droits sur l'Internet, CSPLA...)
- Sensibilise les décideurs et institutions aux enjeux du passage au logiciel libre et les accompagne dans leur démarche

## Ses campagnes

- Défendre les intérêts des acteurs du logiciel libre : contre les risques qu'entraîneraient les brevets sur les logiciels, contre la remise en cause du principe d'interopérabilité par le projet de loi DADVSI (droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information)
- Informer sur les dangers des DRM (« dispositifs de contrôle d'usage »)
- Sensibiliser sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés
- Agir contre les ventes illégales de logiciels liées à l'achat d'un ordinateur
- Prévenir des dangers de l'« informatique de confiance » ou déloyale
- Contribuer aux débats nationaux sur les TIC
- Promouvoir le logiciel libre dans le monde associatif
- Inscrire le logiciel libre comme thème des campagnes électorales : Candidats.fr

## Faits marquants

Le fait le plus marquant est que l'April a grandement participé à la prise de conscience du public que la liberté informatique est un enjeu de société et que le logiciel libre dépasse les seules questions techniques. Il y a 10 ans le sujet n'était connu que par quelques utilisateurs avancés seulement. Les années passant le logiciel libre est devenu un sujet société et un enjeu stratégique pour les entreprises et les institutions. Globalement les synergies entre les différents acteurs se développent de plus en plus. En dix ans, la situation autour du logiciel libre a très largement évolué, et l'association est fière d'y avoir contribué.

L'April a mené de nombreuses actions dans le passé (voir sur <http://www.april.org> les rapports moraux annuels).

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*

Quelques actions marquantes :

- 1996 - création de l'association, lancement du groupe de travail de traduction de la philosophie GNU
- 1998 - semaine des logiciels libres à la Cité des Sciences et de l'Industrie
- 1999 - démarrage de la lutte contre le projet de directive européenne sur la brevetabilité des programmes d'ordinateurs
- 2000 - distribution libre de cookies, accompagnés d'un dossier sur les brevets, à l'occasion du lancement officiel d'Amazon France en 2000. Lancement des Samedi du Libre à la Villette. Mobilisation dans l'organisation des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre
- 2001 - première édition des « journées du logiciel libre dans l'éducation ». April devient organisation associée à la Free Software Foundation France. Participation au numéro de la revue *Multitudes* sur le droit d'auteur et les brevets
- 2002 - première édition de « Libre en Fête ». Lancement du projet de classement des logiciels libres au patrimoine immatériel de l'UNESCO
- 2003 - participation au Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Lancement de la Sélection Libre, revue de presse sur le logiciel libre et des sujets connexes
- 2004 - Lancement avec l'appui du Conseil Régional d'Île de France d'un projet de Maison du Libre et de l'Internet Pour Tous. Participation au groupe de travail du CISI contre le SPAM, participation au Forum des Droits sur Internet. Audition par le Conseil Économique et Social du Conseil Régional de Bourgogne. Publication de deux tribunes dans Libération
- 2005 - Embauche du premier permanent au poste de délégué général. Partenariats avec la Caisse des Dépôts, le Conseil Régional d'Île de France, de Bourgogne, la Fondation pour le Progrès de l'Homme. Augmentation de 40% du nombre d'adhérents. Participation au livre « *Les Télécommunications, entre bien public et marchandise* », au livre blanc « *Organisations et logiciels libres* ». Très forte implication contre le projet de loi DADVSI via l'initiative EUCD.INFO
- 2006 : Une trentaine d'entreprises rejoignent l'association, témoignant ainsi de l'importance des actions de l'April. Trois personnes travaillent à temps plein pour l'April. Partenariat avec 01 Informatique pour les 10 ans de l'April. Sensibilisation d'élus pour la mise en place d'une politique publique en faveur du logiciel libre. Pages sur le logiciel libre dans un guide diffusé avec Science & Vie Junior
- 2007 : L'April lance une campagne d'adhésion qui lui permet d'atteindre les 1500 membres au mois de juillet. L'initiative Candidats.fr destinée à connaître la position vis-à-vis des logiciels libres des candidats à la présidentielle, puis aux législatives, remporte un vif succès. L'April

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996*  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)

participe aux travaux de la Commission de l'AFNOR sur les formats ouverts. L'April a publié un livre blanc sur les modèles économiques du logiciel libre, rédigé par le groupe de travail entreprises de l'association. 2007 est l'année de l'adhésion des deux premières collectivités locales. Libre en Fête 2007, une initiative de l'April, a été un succès avec près de 100 évènements organisés dans 17 régions françaises par des dizaines d'associations ou d'organismes. L'édition 2008 sera organisée en partenariat avec la Délégation aux Usages de l'Internet. L'April a mené de nombreuses actions de sensibilisation de responsables institutionnels. Participation aux travaux préliminaires visant à créer un pôle de compétitivité logiciel libre, la proposition de l'April de charte éthique a été reprise par le groupe de travail logiciel libre de System@tic.

L'un des souvenirs le plus marquant reste la « *Semaine du logiciel libre* » organisée en octobre 1998 à la Villette. Une semaine de démonstrations et conférences dédiée aux logiciels libres. Une classe du Collège Jean Lurçat de Saint-Denis et leur professeur étaient notamment venus présenter aux visiteurs leur travail, fait avec des logiciels libres.

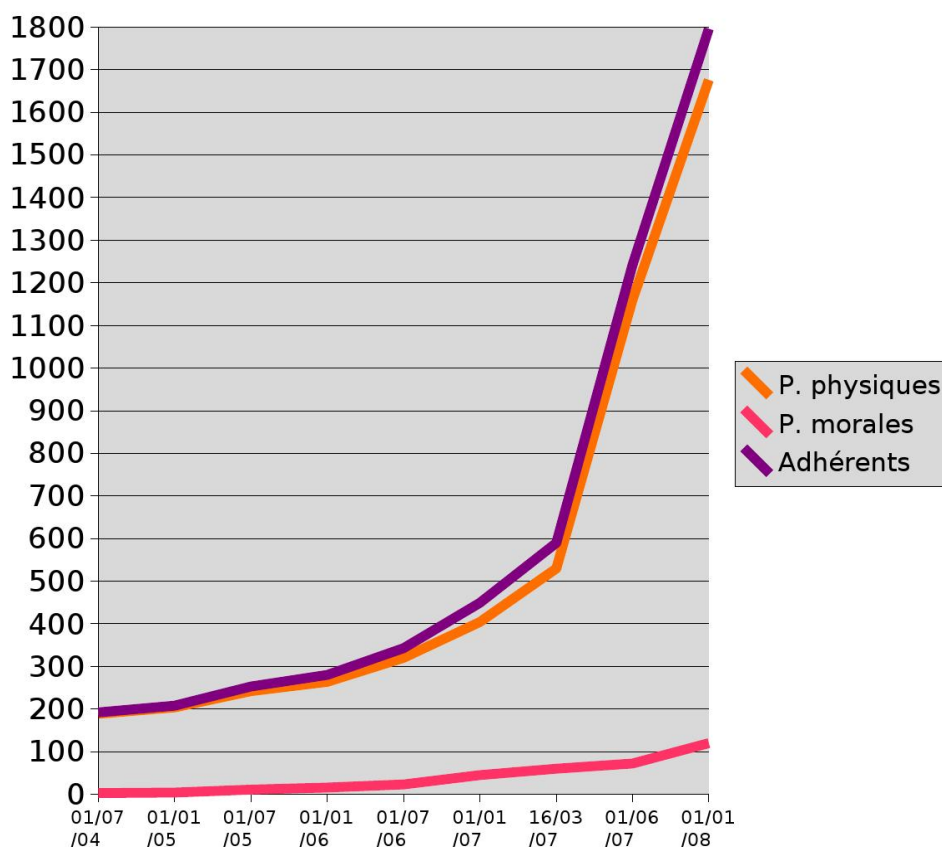
Le meilleur souvenir c'est le fait que lors des débats parlementaires sur les brevets logiciels et sur la DADVSI, la question du logiciel libre a été débattue en hémicycle et défendue par des élus de tous bords grâce à une mobilisation massive des citoyens. Ces débats ont démontré que la défense du Logiciel Libre dépasse les clivages traditionnels et est un enjeu majeur pour la société de demain, ce qui fonde notre combat. L'annonce du rejet de la directive brevet logiciel fut ainsi un grand moment, le vote à l'unanimité d'amendements au projet de loi DADVSI ouvrant la voie à une protection effective du public et de la libre concurrence (voir le site EUCD.info) également.

Nous avons fortement contribué à sensibiliser les élus qui ont voté ces amendements qui s'inspiraient de propositions de l'initiative EUCD.INFO. Nous savions pertinemment que les lobbys en face allaient se remettre immédiatement au travail après le vote, mais ce vote nous a confortés dans la justesse de notre combat : il a obligé le secrétaire d'État au commerce américain et l'ATL (Americans for Technology Leadership), association financée par Microsoft, à illustrer notre propos puisqu'ils ont publiquement défendu, non pas le droit des auteurs ou des artistes, mais bien les pratiques anticoncurrentielles d'Apple et de Microsoft.

## Chiffres clés

- 10 ans d'actions (association créée en 1996)
- 1 797 adhérents au 1er janvier 2008 :
  - 1 676 particuliers
  - 65 sociétés et un réseau de 15 sociétés (voir la liste complète en annexe)
  - 53 associations (voir la liste complète en annexe)
  - deux collectivités
- 3 permanents :
  - un délégué général
  - une assistante de direction
  - un chargé de mission
- 3 000 heures de bénévolat en 2007
- 22 communiqués repris par la presse en 2007

## Evolution du nombre d'adhérents



Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)

## Partenaires

L'April est :

- une organisation associée de la Free Software Foundation France
- une des associations fondatrices de l'Association Française des Sciences et Technologies de l'Information (ASTI)
- adhérente depuis 2004 du Forum des Droits sur l'Internet et membre de son conseil d'orientation depuis 2006
- membre du conseil d'administration de l'association « Signal SPAM »
- membre d'OFSET et de SCIDERALLE
- partenaire de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le réseau Cyber-base
- membre de l'ODF Alliance depuis le 23 juin 2006
- membre du comité d'orientation de la Cyber-base de la Cité des Sciences et de l'Industrie
- partenaire du premier Master Ingénierie du Logiciel Libre (I2L) de l'Université du Littoral Côte d'Opale, depuis son ouverture en septembre 2006
- co-organisateur des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre
- membre du comité de programme de Solutions GNU/Linux
- membre de la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'informatique

### **Nos principaux partenaires :**

Free Software Foundation, VECAM, FFII, Caisse des Dépôts, Conseil Régional d'Île de France, EUCD.INFO, Cité des Sciences et de l'Industrie, Master Ingénierie du Logiciel Libre (I2L) de l'Université du Littoral Côte d'Opale

### **Historique**

L'April a été membre de l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT) de son conseil d'administration de septembre 2002 au 20 juin 2007.

# Fiche synthétique de l'April

## **Nom :**

Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre

## **Statut juridique :**

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée le 20 novembre 1996 à la préfecture de Bobigny, et publiée au Journal Officiel n° 51 du 18 décembre 1996.

**Création :** novembre 1996

**Activité :** L'association a pour objet d'engager toute action susceptible d'assurer la promotion, le développement, la recherche et la démocratisation de l'informatique libre.

L'April est l'interlocuteur de référence pour la promotion et la défense du logiciel libre dans le monde francophone, et le partenaire privilégié de la Free Software Foundation (Fondation pour le Logiciel Libre) en France.

## **Président :**

Benoît Sibaud ([bsibaud@april.org](mailto:bsibaud@april.org) - 06 81 18 11 30)

## **Vice-présidents :**

Jean-Christophe Becquet (Education populaire),

Olivier Berger (Recherche et enseignement supérieur),

Loïc Dayot (Collectivités),

Christophe Le Bars (Entreprises),

Jérémie Zimmermann (Communautés)

Secrétaire : Sébastien Dinot

Trésorier : Benjamin Drieu

## **Permanents :**

Délégué général : Frédéric Couchet ([fcouchet@april.org](mailto:fcouchet@april.org) - 06 60 68 89 31)

Assistante de direction : Eva Mathieu ([eva@april.org](mailto:eva@april.org) - 01 46 49 25 15)

Chargée de mission : Alix Cazenave ([acazenave@april.org](mailto:acazenave@april.org) - 01 46 49 25 15)

## **Plus d'informations :**

- <http://www.april.org/>
- contacter le président : [bsibaud@april.org](mailto:bsibaud@april.org) - 06 81 18 11 30
- contacter l'équipe de l'April : [contact@april.org](mailto:contact@april.org) - 01 46 49 25 15
- contacter le délégué général : [fcouchet@april.org](mailto:fcouchet@april.org) - 06 60 68 89 31

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*

## Intervenants

Vous trouverez sur le site web de l'association un espace presse à l'adresse suivante :

<http://www.april.org/association/presse.html>

Cet espace est dédié aux journalistes, médias, analystes ou responsables de site internet d'actualité.

Vous y trouverez notre dossier de presse actualisé, nos communiqués de presse, les moyens de nous contacter rapidement et l'inscription à notre liste de diffusion presse (pour recevoir nos communiqués de presse).

La version à jour du dossier de presse est disponible au format PDF à l'adresse suivante :

<http://www.april.org/association/documents/dossier-presse.pdf>

La liste des communiqués de presse de l'April est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.april.org/articles/communiqués/>

Si vous souhaitez recevoir les communiqués de presse de l'association, veuillez en faire la demande à [contact@april.org](mailto:contact@april.org).

Les membres de l'April répondent depuis 1996 à de nombreuses interviews pour la presse papier (Libération, Le Monde, Les Échos, Nouvel Obs, etc.), en ligne (ZDNet, Journal du Net, PC INpact etc.), radio (Radio France, RFI, BFM, etc.) et télé (France2, France 3, LCI, iTélé, Arte).

Pour nous contacter rapidement voici les courriels et numéros de téléphone des principaux contacts de l'April. Tous ces intervenants peuvent répondre sur des questions relatives au logiciel libre. Il est également précisé les spécialités complémentaires de certains intervenants. En cas de doute, contactez le délégué général qui saura vous orienter vers la bonne personne. Pour toute question de type business ou entreprises les membres entreprises de l'association peuvent également être sollicités. N'hésitez pas à contacter le délégué général.









Benoît Sibaud, Président.

Courriel : [bsibaud@april.org](mailto:bsibaud@april.org)

Tél. : 06.81.18.11.30.



	<p>Frédéric Couchet, délégué général.          Courriel : <a href="mailto:fcouchet@april.org">fcouchet@april.org</a>          Tél. : 06.60.68.89.31</p>
	<p>Alix Cazenave, chargée de mission          Courriel : <a href="mailto:acazenave@april.org">acazenave@april.org</a>          Tél. : 01 46 49 25 15          Spécialité : dossiers institutionnels, législatifs et réglementaires.</p>
	<p>Christophe Le Bars, Vice-président.          Courriel : <a href="mailto:clebars@april.org">clebars@april.org</a>.          Spécialité : logiciel libre et entreprises.</p>
	<p>Benjamin Drieu, trésorier.          Courriel : <a href="mailto:bdrieu@april.org">bdrieu@april.org</a>          Tél : 06.30.47.59.10.          Spécialité : communautés du logiciel libre.</p>
	<p>Christophe Espern, conseil bénévole          Courriel : <a href="mailto:cespern@april.org">cespern@april.org</a>          Tél : 06.86.46.45.99.          Spécialités : droit d'auteur, loi DADVSI.</p>
	<p>Jérémy Monnet, membre du conseil d'administration          Courriel : <a href="mailto:jmonnet@april.org">jmonnet@april.org</a>.          Tél : 06.24.87.29.19.          Spécialités : vente liée ordinateur/logiciels.</p>



	<p>Gérald Sédrati-Dinet, conseil bénévole          Courriel : <a href="mailto:gibus@april.org">gibus@april.org</a>.          Spécialités : brevetabilité.</p>
	<p>Loïc Dachary, membre d'honneur.          Courriel : <a href="mailto:ldachary@april.org">ldachary@april.org</a>          Tél : 01.76.60.72.81.          Spécialités : Projet GNU, licences logiciel libre, développement logiciel.</p>
	<p>Loïc Dayot.          Courriel : <a href="mailto:ldayot@april.org">ldayot@april.org</a>          Tél : 06.16.35.05.07.          Spécialité : collectivités locales, Espaces Publics Numériques.</p>

# Candidats.fr

## Présidentielle 2007

**Brevetabilité, mesures techniques de protection, interopérabilité, vente liée, «informatique de confiance»... autant de sujets sur lesquels un grand nombre de développeurs et d'utilisateurs de logiciels libres, et plus largement de citoyens, souhaitent sans doute connaître les positions des candidats à la présidentielle 2007. Voilà pourquoi l'April a lancé le 30 janvier 2007 l'initiative [Candidats.fr](http://Candidats.fr) : pour que le Logiciel Libre entre en campagne !**

Après avoir participé activement aux efforts d'information et de lutte contre la loi DADVSI, dans le cadre de l'initiative EUCD.INFO, l'April a prolongé son action en 2007 via l'initiative Candidats.fr.

Des choix cruciaux conditionnant en partie l'avenir du logiciel libre vont en effet devoir être faits par les pouvoirs publics dans les prochaines années :

- à l'international et en Europe tout d'abord, quelle position la France va-t-elle défendre lors des prochains débats autour du brevet communautaire ? Comment sortir du casse-tête de la protection juridique des mesures techniques de protection des oeuvres protégées ? Faut-il s'allier au Brésil et à l'Inde quand ils demandent une réorientation de l'action de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ? Et comment agir en Europe pour favoriser le développement de l'interopérabilité ?
- et sur le plan national, faut-il réviser rapidement la loi DADVSI, sans attendre l'aboutissement d'éventuelles négociations au niveau européen et international ? Comment faire cesser la vente liée avérée et les violations répétées du code de la consommation, qui nuisent à la démocratisation de l'informatique libre ? Faut-il par ailleurs imposer aux administrations françaises d'utiliser des standards ouverts et des logiciels libres dès que possible ? Et quelle place pour le Logiciel Libre dans les écoles de la République ?

Pour que chacun puisse s'exprimer et faire son choix en conscience, l'April a communiqué le 30 janvier 2007 aux candidats à l'élection présidentielle une synthèse-questionnaire et une liste de propositions concrètes. L'objectif est de permettre aux candidats de développer leur vision et de s'engager sur des thèmes en débat dans la communauté. Leurs réponses et engagements éventuels ont été mis en ligne au fur et à mesure de leur réception. Fin mai 2007, une démarche similaire a été lancée pour les législatives.

L'initiative de l'April a été un succès. Huit des douze candidats à la présidentielle ont répondu au questionnaire Candidats.fr : François Bayrou, Olivier Besancenot, José Bové, Marie-George Buffet, Jean-Marie Le Pen, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy et Dominique Voynet. Arlette Laguiller nous

avait fait savoir très tôt qu'elle n'avait pas les ressources pour répondre. Frédéric Nihous, Philippe de Villiers, Gérard Schivardi, eux, n'ont pas répondu sans fournir de raison.

Les sujets proposés par l'April ont été traités en profondeur par la quasi-totalité des candidats, et l'April se félicite ainsi d'avoir pu contribuer à alimenter le débat de fond sur le logiciel libre et les libertés numériques.

L'April regrette d'autant plus l'absence de réponse de Nicolas Sarkozy, contrairement à ce qui avait été promis publiquement ; il est le seul candidat présidentiable à ne pas s'engager à défendre le logiciel libre.

L'April remercie tous les candidats qui ont répondu, permettant ainsi aux citoyens de mieux connaître leurs positions sur le logiciel libre et les libertés numériques.

La qualité des réponses argumentées illustre, pour l'April, la capacité des candidats à s'entourer d'experts, à auditionner, à confronter des avis sur des sujets sensibles, parfois encore brûlants, ce qui est en soit une bonne chose dans la mesure où cela permet, quoiqu'il arrive, de faire avancer la réflexion dans chaque parti.

La capacité à s'extraire de l'apparente technicité pour relier les enjeux du numérique à d'autres sujets de société est aussi réjouissante : elle témoigne que les enjeux ont été intégrés dans un projet de société et que la politique a su prendre le pas sur la technique, qu'elle soit informatique ou juridique.

C'est heureux, car l'ère du numérique est notre avenir commun tant d'un point de vue sociétal qu'économique et la liberté informatique conditionnera de plus en plus demain notre capacité à exercer d'autres libertés fondamentales.

*« Espérons que l'initiative de l'April ait contribué à nourrir le débat citoyen au-delà des clivages partisans. Les propositions des candidats mises à disposition au fur et à mesure ont pu être lues par le plus grand nombre, débattues, critiquées. Nul doute que certaines propositions seront reprises demain »,* a déclaré Jean-Christophe Becquet, vice-président éducation populaire de l'April.

*« Les acteurs du logiciel libre ont intérêt à sa démocratisation et à l'adoption d'une législation adaptée, notamment sur les brevets et le droit d'auteur, pour favoriser son développement et sa diffusion dans la société. L'April prendra contact dans ce but auprès du nouveau président de la République dès son entrée en fonction »,* a pour sa part déclaré Benoît Sibaud, président de l'association.

Toutes les réponses des candidats sont en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.candidats.fr/annuaire.php>

Moins de 36 heures avant le premier tour de l'élection présidentielle, M. Nicolas Sarkozy faisait parvenir à l'initiative Candidats.fr sa [réponse](#) au questionnaire que tous les candidats avaient reçus. Les français ayant désormais désigné M. Nicolas Sarkozy comme Président de la République, l'April propose d'analyser ses réponses, et ainsi de décrypter les impacts sur le Logiciel Libre des

positions du nouveau Président de la République en matière de libertés numériques. Voir

<http://www.candidats.fr/index.php/2007/05/16/75-la-reponse-de-nicolas-sarkozy-au-questionnaire-candidatsfr-une-analyse>

## Législatives 2007

Dans le cadre de l'initiative Candidats.fr, l'April a proposé aux citoyens d'encourager les candidats aux élections législatives 2007 à signer le Pacte du Logiciel Libre.

Le Pacte du Logiciel Libre est un document simple permettant aux électeurs de savoir quel candidat dans leur circonscription a conscience des enjeux du Logiciel Libre et s'est engagé à promouvoir et défendre les libertés qui y sont associées. Le Pacte du Logiciel Libre est également un outil permettant à tous les citoyens attachés au Logiciel Libre de sensibiliser les candidats quant à la responsabilité qui sera la leur s'ils sont élus. Le Pacte du Logiciel Libre s'inscrit donc dans une double démarche citoyenne : fournir une base au dialogue entre les citoyens et les élus avant les élections autour des enjeux du Logiciel Libre ; disposer d'engagements clairs pris en conscience.

*« Le Pacte du Logiciel Libre s'inscrit dans une double démarche citoyenne : fournir une base au dialogue entre les citoyens et les élus avant les élections autour des enjeux du Logiciel Libre ; disposer d'engagements clairs pris en conscience »* a déclaré Benoît Sibaud, président de l'April.

Sur le site dédié à cette initiative : <http://www.candidats.fr/legislatives2007> une plate-forme de travail collaborative a été mise en place pour permettre à tous de participer à cette campagne.

Les coordonnées des 7 639 candidats étaient disponibles sur le site Candidats.fr qui permet aussi un suivi des actions engagées pour chaque candidat. Les internautes ont été invités à aider à maintenir ces informations et à reporter leurs propres actions. Des argumentaires synthétiques ont été rédigés pour permettre à chacun d'aller à la rencontre des candidats. D'autres plus étoffés sont aussi disponibles pour ceux qui souhaitent approfondir. Les candidats ayant signé le Pacte peuvent le signaler sur leur site à l'aide d'un macaron « J'ai signé le Pacte du Logiciel Libre ».

613 volontaires ont participé. Ils ont pris 809 responsabilités, c'est à dire qu'ils ont essayé dans un département ou une circonscription de faire signer le Pacte du Logiciel Libre. 1 225 actions de contact ont été reportées et 520 candidats aux législatives 2007 ont signé le Pacte.

**Sur les 577 élus, 68 ont signé le pacte du logiciel libre.**

# LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE

*Un bien commun à protéger et à développer.*

## J'ai conscience que

Le travail des acteurs du Logiciel Libre participe à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique, au partage du savoir et à la lutte contre la « fracture numérique ». Il constitue une opportunité pour le public mais aussi pour l'indépendance technologique et la compétitivité de la France et de l'Europe ;

Le Logiciel Libre est un bien commun à protéger et à développer. Son existence repose sur le droit pour un auteur de divulguer son logiciel avec son code source et d'accorder à tous le droit de les utiliser, les copier, les adapter et les redistribuer, en version originale ou modifiée.

## Je m'engage à

Encourager les administrations, établissements publics et collectivités territoriales à développer et utiliser prioritairement des logiciels libres et des standards ouverts ;

Défendre les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres, notamment en demandant la modification de toute disposition légale fragilisant ces droits et en m'opposant à tout projet ou proposition qui irait dans ce sens.

## **Rétrospective April 2007 sur le logiciel libre**

L'April a publié une rétrospective 2007 sur le logiciel libre et les sujets afférents. Vous pouvez la consulter à l'adresse suivante :

<http://www.april.org/articles/divers/retrospective-2007.html>

# Logiciel Libre : les enjeux

## Un enjeu de société

Les logiciels libres permettant à chacun de les copier librement, ils sont donc disponibles gratuitement au téléchargement sur Internet. Cette gratuité permet notamment aux populations les plus défavorisées de **ne pas être forcées d'avoir recours à la copie illégale** pour bénéficier des technologies de l'information et de la communication. Les logiciels libres sont donc par nature des outils de **lutte contre la « fracture numérique »**.

Le fait que les logiciels libres soient diffusés avec leur code source permet d'étudier les techniques qu'ils mettent en oeuvre et de les réutiliser. Leur mode de développement collaboratif au travers d'internet favorise l'échange de connaissances, y compris en dehors des structures habituelles d'éducation et de formation. Le Logiciel Libre contribue donc à la **diffusion de la connaissance et des savoir-faire** dans le domaine informatique.

## Un marché en pleine expansion

Le Logiciel Libre a permis le développement d'une **économie dynamique dite de « coopétition »** où les opérateurs mutualisent certains coûts de recherche et développement et se concurrencent sur les services autour de briques génériques. Aux États-Unis, en Europe, en Asie, une véritable économie de services s'est ainsi créée autour des logiciels libres.

Les entreprises du secteur se rémunèrent sur le support, la formation, l'intégration, le conseil et la spécialisation de briques génériques. Les organisations utilisatrices adhèrent elles au modèle pour la qualité de l'offre, mais aussi car le Logiciel Libre leur permet d'être plus indépendants et de mieux maîtriser leurs coûts de maintenance ou de développement interne.

Aux États-Unis, en Europe, en Asie, des milliers d'entreprises migrent ainsi vers le Logiciel Libre. De la même façon, partout dans le monde, des pans entiers des systèmes d'information de l'État et des collectivités basculent vers les logiciels libres.

## Un outil de politique publique

Le Logiciel Libre est de plus en plus perçu par les pouvoirs publics et les décideurs comme :

- un outil de souveraineté et de politique industrielle

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*

- un moyen de maîtrise des finances publiques
- un facteur de développement durable.

Citons par exemple :

- le développement de systèmes d'exploitation sécurisés pour l'armée (Chine, États-Unis, France, ...),
- la volonté politique de développer une industrie nationale du Logiciel Libre (consortium Orient Ware en Chine, projet de pôle de compétitivité Logiciel Libre en Île de France ..)
- les développements autour de l'administration électronique (Logiciel Libre rendu obligatoire au Brésil, projet Copernic de paiement de l'impôt en ligne par le contribuable français, ...) ,
- l'utilisation croissante par des pays en voie de développement (comme les nombreuses actions menées par l'Agence Universitaire de la Francophonie, ...)

## Quelques chiffres

En novembre 2004, 67% des entreprises utilisaient des logiciels libres, 16% envisageaient de le faire en 2005, et seulement 17% n'avaient aucune utilisation prévue à court terme. (InformationWeek, novembre 2004)

En janvier 2005, près de 90% des entreprises envisageaient de basculer leurs serveurs Windows vers GNU/Linux dans l'année à venir. (InformationWeek Research Brief « Linux Outlook », février 2005)

En France, pour l'année 2006, l'administration française aura consacré 9% de son budget informatique à des développements ou des plates-formes, charges de personnel incluses, contre 6% en 2005. Ce marché est estimé à 900 millions d'euros soit 15% de l'ensemble du marché des services IT liés à l'administration française. Il devrait croître à un rythme de plus de 12% par an durant les deux prochaines années (Markess International, avril 2006)

Les entreprises utilisant GNU/Linux l'installent sur les serveurs réseaux (75%), les serveurs web (75%), les postes de développement (68%), les serveurs d'applications (56%), et les postes de travail et portables (47%). (InformationWeek Research Brief « Linux Outlook », février 2005)

En novembre 2005, 70% des serveurs web dans le monde étaient des serveurs Apache contre 24% pour le serveur web IIS de Microsoft (Netcraft, novembre 2005 portant sur 74,572,794 sites web)

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*



En février 2004, 64% des développeurs et des administrateurs de base de données utilisaient des bases de données libres ou Open Source - (Evans Data Corp.'s « Winter 2005 Database Development Survey » of developers and database administrators, février 2005)

## L'action de l'April en direction des institutions

L'April sensibilise les pouvoirs publics et les décideurs politiques sur les enjeux éthiques, sociaux, économiques et stratégiques du Logiciel Libre. Elle inscrit son action dans une logique de participation à la recherche de l'intérêt général.

Membre du conseil d'orientation du Forum des Droits sur Internet (FDI) et de Signal Spam, l'April intervient aussi au Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) et participe à des colloques et tables rondes organisées par le Sénat ou l'Assemblée Nationale. Le fait de participer aux réunions organisées par ces structures permet à l'April de participer à la concertation organisée sur les TIC par les pouvoirs publics et les parlementaires.

L'April initie et participe par ailleurs régulièrement à des rencontres dans des ministères ou avec des élus, seule ou en compagnie d'autres associations ou d'entreprises. Elle peut intervenir dans le cadre de projets législatifs (projet de directive sur les brevets logiciels, loi DADVSI, proposition de loi d'encadrement du lobbying, ...), ou la demande de responsables désireux de recueillir son point de vue sur un sujet d'actualité (accord Microsoft / UNESCO, accord Microsoft / Novell, passage de Java sous licence GPL, ..) .

Dans les réunions où ses représentants siègent et lorsqu'ils rencontrent des élus, l'April, association à but non lucratif, défend des idées, des valeurs, une certaine conception de la société ou de l'économie, mais en aucun cas les intérêts particuliers de ses membres. L'April est par ailleurs neutre sur le plan de la politique mandataire : elle rencontre des élus de toute couleur politique. De nombreux témoignages d'élus évoquant l'importance des activités de l'April pour la défense des libertés et le débat démocratique sont disponibles en annexe.

## L'action de l'April en direction des entreprises

L'April s'est fixée pour mission de promouvoir le Logiciel Libre dans tous les domaines, et de défendre les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres quels qu'ils soient. Les entreprises du secteur du Logiciel Libre bénéficient donc des actions de l'April, tout comme les bénévoles.

Plus spécifiquement, ces derniers mois, l'April a participé aux discussions et actions autour du projet de pôle de compétitivité Logiciel Libre et du Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI), notamment dans le cadre de l'ODF Alliance, organisation dont elle est membre. L'April a également organisé un partenariat avec 01 Informatique autour du thème « Spécial Libre, un modèle approuvé »

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*

une nouvelle occasion de mettre en avant le Logiciel Libre auprès des décideurs.

L'April dispose de plus d'une vision globale de l'écosystème du Logiciel Libre et d'une expertise juridique reconnue dans le domaine, notamment grâce aux liens qu'elle a su tissés ces dix dernières années avec des acteurs locaux, nationaux ou internationaux, tels que la FSF ou la FFII. L'April renseigne et conseille donc régulièrement des entreprises désireuses d'évaluer l'adéquation de leur stratégie avec leur environnement.

Conscientes de l'importance des actions de l'April pour le développement du Logiciel Libre, de son expertise et de l'étendue de son réseau, les entreprises produisant et utilisant du Logiciel Libre sont de plus en plus nombreuses à adhérer à l'April. L'April compte aujourd'hui une trentaine de membres entreprises, de la multinationale à l'entreprise unipersonnelle, ainsi qu'un réseau de quinze entreprises (Libre Entreprises). Des témoignages évoquant l'importance des activités de l'April pour les acteurs économiques du Logiciel Libre sont disponibles en annexe.

## Citations de partenaires de l'April

« L'April est l'acteur fondamental pour le lancement et la promotion du logiciel libre en France. En mettant en avant les questions éthiques et politiques (au sens étymologique du terme) du logiciel libre l'April participe à la prise de conscience du public que la liberté informatique est un enjeu de société. L'association joue également un rôle important de sentinelle pour défendre les droits fondamentaux des utilisateurs d'ordinateurs. » **Richard Stallman, président de la Fondation pour le Logiciel Libre.**

« Dans un domaine où l'innovation d'ordre technique, économique et sociétal règne et oblige à une constante adaptation, la vision transversale apportée et le travail de fond effectué par l'April sont indispensables à ceux des acteurs économiques, politiques et sociaux qui souhaitent comprendre les bouleversements entraînés par la numérisation du monde. La force de l'April tient également à l'approche professionnelle de ses interlocuteurs: les orientations militantes sont présentées comme telles et s'appuient sur des données vérifiables, ce qui n'est, hélas, pas le cas de tous les intervenants du secteur. » **Christian Daviot, directeur de la fondation d'entreprises Prometheus.**

« Dès la création du Forum des droits sur l'internet, l'April a manifesté son intérêt pour la démarche de concertation qui est la nôtre et s'y est investie pour exposer ses idées. » **Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente du Forum des droits sur l'internet.**

« Depuis 1998, la Cité des sciences et de l'industrie et l'April construisent un partenariat durable qui se concrétise par l'animation de rendez-vous réguliers. L'April est un partenaire privilégié du Carrefour numérique, le dynamisme de l'association contribue au rayonnement du logiciel libre au sein de la Cité des sciences et de l'industrie. » **Thomas Séchet, Coordinateur de projets TIC du Carrefour Numérique de la Cité des sciences et de l'industrie.**

« Lors de la création en 1999 de Linux Expo, l'April a su manifester un soutien efficace au salon. Depuis l'April a toujours su nous accompagner en prenant en compte nos obligations d'organisateur et en maintenant leur ligne de conduite ». **Sacha Dunas, Fondateur des « Linux Expo », Président du comité de programme de « Solutions Linux », Directeur Général de World Events Agency.**

« Depuis la création en 2004 du Réseau Cyber-base, un réseau d'appui pour développer et animer les espaces numériques, April est notre partenaire sur toutes les questions en rapport avec les logiciels libres. À travers ses ressources et ses interventions sur le portail [www.cyber-base.org](http://www.cyber-base.org), April apporte un véritable soutien à la communauté des 1050 animateurs, dont la principale mission est l'initiation de tous les publics aux outils et usages de l'Internet. April contribue ainsi à une meilleure diffusion et appropriation des « usages libres » dans les espaces numériques. », **Isadora VERDERESI, Cyber-base réseau & portail.**

## Citations d'entreprises membres de l'April

« Depuis 10 ans, l'April effectue un travail de fond indispensable à l'existence de notre entreprise. Sans leur volonté inépuisable d'expliquer les enjeux du secteur, sans leur détermination à préserver une saine concurrence dans le domaine du logiciel, Mekensleep aurait jeté l'éponge depuis longtemps. En France, aucune association ne représente mieux le Logiciel Libre et ses valeurs que l'April. » **Olivier Lejade, PDG, Mekensleep.**

« L'April joue un rôle fondamental dans la promotion de l'utilisation des logiciels libres par le gouvernement, l'industrie et l'éducation. Des alternatives de qualité aux logiciels propriétaires existent, et grâce aux efforts menés par l'April, nous en savons plus à leur sujet. AdaCore tire également profit de sa participation au réseau de personnes et de sociétés partageant une vision commune que constitue l'April. » **Jamie Ayre, Adacore.**

« Le travail de l'April est essentiel pour la promotion du Logiciel Libre, car il contribue à sa démocratisation par des actions dirigées vers le grand public, assure une nécessaire vigilance face à des menaces comme la loi DADVSI et encourage les entreprises qui font le choix du Logiciel Libre. Ce dernier, qui souffre d'une réputation de moindre qualité et de gratuité, a pour avantage de ré-équilibrer la relation entre le fournisseur et le client. Ce modèle économique équitable a aujourd'hui besoin d'être popularisé et pérennisé. » **Nicolas Chauvat, Logilab.**

« INL est une société qui s'implique fortement dans le domaine du Logiciel Libre... Nous pensons que l'April est l'acteur de référence pour nous représenter, et INL est donc bien sûr membre de l'April. L'April a, à nos yeux, toute légitimité pour représenter les acteurs du Logiciels Libres, de l'étudiant aficionados à l'entreprise de services ou éditeur, en passant par le développeur indépendant.

Il est clair que la part du Logiciel Libre est en forte croissance, pour des raisons diverses et orthogonales, et également grâce au travail réalisé par l'April au cours des 10 dernières années.

L'April est également pour nous un forum de rencontre avec d'autres entreprises, autres jeunes sociétés innovantes, ou acteurs plus importants, et nous comptons également sur ces rencontres pour étendre notre réseau de partenaires impliqués dans le Logiciel Libre ». **Vincent Deffontaines, INL.**

« L'April est depuis dix ans l'un des acteurs les plus actifs dans la promotion de logiciel libre également profondément impliqué dans tous les débats connexes autour des formats ouverts ou des DRM et de la loi française DADVSI. Notre récente adhésion à l'April est pour nous une manière d'apporter notre soutien et notre reconnaissance à toutes les actions menées par cette association et d'affirmer notre attachement à la promotion des standards ouverts et du logiciel libre (dont Java fait désormais partie) dont l'April est le plus ardent défenseur » **Eric Mahé, Sun Microsystems.**

## Citations de personnalités politiques

« Bravo à April pour son dixième anniversaire. Vous menez un combat que je crois indispensable à nos libertés, peut-être même à la civilisation. » **Michel Rocard, ancien premier ministre.**

« Lors des débats sur les brevets logiciels et la loi DADVSI, j'ai défendu le logiciel libre et je continuerai à le faire. C'est un très grand enjeu industriel, national et de société. Les logiciels libres constituent un mode de développement coopératif, innovant et ouvert. Ils sont un facteur essentiel d'indépendance et d'équilibre industriel et politique pour l'humanité. J'ai pu constater que l'April était de tous les combats pour défendre les développeurs et utilisateurs de logiciels libres, et apprécier ses capacités d'analyse et de mobilisation pendant les débats parlementaires. L'April permet depuis des années que le logiciel libre et ses valeurs soient pris en compte par les responsables politiques. » **François Bayrou, député, président de l'UDF.**

« Cette année 2006 a vu l'adoption, après plusieurs coups de forces anti-démocratiques du gouvernement au Parlement, de la loi sur le droit d'auteur dans la société de l'information. Cette loi n'offre que des miettes pour la culture et organise la répression contre les internautes et les utilisateurs de logiciels libres. Elle taille en pièces le principe d'interopérabilité et d'ouverture des formats, et remet les nouveaux supports de la culture et des savoirs dans les mains des multinationales de l'informatique et de la production audiovisuelle. Dans ce contexte de marchandisation extrêmes des cultures numériques, des associations comme l'April sont plus que nécessaires, tant pour le secteur du logiciel libre que pour l'accès démocratique aux nouvelles formes culturelles. Votre combat est le mien. » **Martine Billard, députée de Paris (Les Verts).**

« Tout le sens de l'action de l'April, engagée depuis dix ans, est d'œuvrer activement à la promotion et à la défense des solutions libres. De toutes les batailles - loi DADVSI, brevetabilité des logiciels et bien d'autres encore - l'April contribue à informer, à sensibiliser et à convaincre qu'au-delà de simples considérations techniques se jouent autour des logiciels des enjeux économiques, sociaux et culturels, des choix et des orientations majeurs qu'il nous appartient collectivement de définir.

Son professionnalisme et son expertise sont devenus à ce titre des ressources précieuses et ont fait d'elle un acteur incontournable et un interlocuteur privilégié. Que l'April puisse continuer à œuvrer ainsi aux côtés de tous ceux qui souhaitent bâtir un modèle ouvert où la libre circulation des idées et des connaissances devient source de la richesse sociale, culturelle et économique de nos sociétés, est tout le vœu que je lui souhaite pour les prochaines années. » **Patrick Bloche, député de Paris (Parti Socialiste).**

Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)

« Les débats sur la loi DADVSI ont permis, par-delà les clivages politiques traditionnels, de réunir de nombreux parlementaires autour d'une conviction commune : le logiciel libre est une chance et un atout majeur pour notre pays et doit donc être défendu. Sur ce dossier, le travail de l'April auprès de parlementaires de tous bords a contribué à combler les lacunes des élus dans le domaine du droit du logiciel et permis que les questions fondamentales autour de l'interopérabilité, des standards ouverts et des logiciels libres soient débattues dans l'hémicycle. Le combat pour les libertés informatiques n'est pas fini et je sais que l'April sera aux côtés des parlementaires et des citoyens dans les années à venir. » **Richard Cazenave, député de l'Isère (UMP).**

« L'April est un acteur français de référence de la société de l'information et de la connaissance. J'ai pu, à de multiples occasions, apprécier son action, vers le grand public, lors de manifestations comme les Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, mais aussi vers de nombreux responsables, sans exclusive. Avec conviction et combativité, l'April apporte un éclairage fort utile à la détermination de l'intérêt général, parmi les enjeux politiques de la civilisation numérique. » **Christian PAUL, député de la Nièvre (Parti Socialiste).**

« Les récents débats parlementaires (LCEN, DADVSI, mais aussi brevetabilité logicielle au parlement européen) ont montré à la fois la disponibilité des citoyens à s'impliquer sur des sujets technologiques qui sont perçus, à juste titre, comme des sujets hautement politiques, et le besoin de vulgarisation et de diffusion d'enjeux parfois camouflés derrière des sujets techniques complexes. L'April contribue à cette vulgarisation par son implication de tous les instants. L'April est ainsi depuis de nombreuses années, pour nos groupes parlementaires comme pour nos secteurs de travail, un interlocuteur qui a su rester indépendant, rigoureux, fiable et disponible. Partenaire fidèle du Village du Logiciel Libre à la fête de l'Humanité, engagé résolument dans les combats d'intérêt collectif contre les brevets logiciels et les technologies intrusives, nous espérons travailler encore de nombreuses années avec l'April. » **Jérôme Relinger, délégué TIC du PCF.**



# Personnes morales adhérentes de l'April

Concernant les adhérents personnes morales il y a eu une augmentation en 2007, à la fois en ce qui concerne les entreprises mais surtout les associations car il y a une volonté de l'April de s'associer aux groupes d'utilisateurs notamment. Nous sommes passés de 35 à 65 membres entreprises et de 9 à 53 membres associations, dont de nombreux groupes d'utilisateurs.

## Les nouvelles entreprises qui nous ont rejoint en 2007 sont :

ALTERWAY, ANTI-BUG-ASSISTANCE, CONOVAE, DALIBO, DBM TECHNOLOGIES, EMJ, EYROLLES, FON, GOOGLE FRANCE, IDEIA, IKOULA, ILV, KELIS, LOSTOASIS, MANDRIVA, MOSTICK, NETAKTIV, OPENFARM, OPENSIDES, OREILLY, PILOT SYSTEMS CONSULTING, PMB SERVICES, PORTANEO, PORT PARALLELE, PROFORMATIQUE, RED HAT FRANCE, SOLUTIONS LINUX, STARXPART, TRANQUIL IT SYSTEMS, V-TECHNOLOGIES, ZEFYRIS, ZEND.

## Les nouvelles associations qui nous ont rejoint en 2007 sont :

AEGE, AFUP, AIL, ALDIL, ALTER-M, AXUL, CALVIX, CENTRE SOCIAL BELLEVILLE, CERELL, CHTINUX, CULTTE, DFSA, ECONET GROUPE BREIZH, EOF, FEDORA-FR, G3L, GCU, GEEKNODE, GUILDE, INFINI, LA FABRIQUE DU LIBRE, LANDINUX, LIBRES AILEES, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, LINUX ALPES, LINUX-ARVERNE, LINUX-AZUR, LINUXFR, LINUX-NANTES, LOGIN, LUZTIC, MEDIAS-CITE, NAUTILE, OISUX, PAULLA, REZEL, RHIZOMES, ROOT66, ROTOMALUG, SOLIX, STARINUX, TOULIBRE, TUXFAMILY, UBUNTU-FR, WIKIMEDIAFRANCE.

## Liste complète des adhérents entreprises adhérentes en 2007 :

ADACORE, AL'X COMMUNICATION, ALCA TORDA CONSEIL, ALCOVE, ALTER WAY, AMBIKA, ANASKA, ANTI-BUG-ASSISTANCE, ARS APERTA, ATREAL, BEARSTECH, CLISS XXI, CONOVAE, DALIBO, DBM TECHNOLOGIES, ÉDITIONS EYROLLES, ÉDITIONS O'REILLY, EMENCIA, EMJ, EXEMOLE, FON, FREE ELECTRONS, GOOGLE FRANCE, IDEIA, IKOULA, IN LIBRO VERITAS, INFOCLIP, INL, ITAAPY, KELIS, LIBRE ENTREPRISE, LINAGORA, LOGIDEE, LOGILAB, LOST OASIS, MANDRIVA, MEKENSLEEP, MERETHIS, MOSTICK, NETAKTIV, NEUF CEGETEL, ON-X, OPENFARM, OPENSIDES, PI-LYON, PILOT SYSTEMS CONSULTING, PMB SERVICES, PORT PARALLÈLE, PORTANEO, PRAGMATIC SOURCE, PROCESS ONE, PROFORMATIQUE, RED HAT FRANCE, RYXEO, SILOH, SOLUTIONS LINUX, STARXPART, STERIA, SUN MICROSYSTEMS, THALES, TRANQUIL IT SYSTEMS, V-TECHNOLOGIES, WALLIX, WENGO, ZEFYRIS, ZEND (liste avec description des structures et liens vers les sites web : <http://www.april.org/association/personnes-morales.html#entreprises>)

## Liste complète des adhérents associations en 2007 :

AEGE, AFPY, AFUP, ALDIL, ALTER-M, APO33, ASSOCIATION ISÉPIENNE DU LIBRE, AXUL, CALVIX, CENTRE SOCIAL DE BELLEVILLE, CERELL, CETRIL, CHTINUX, COAGUL, CULTTE, DFSA, ECONET GROUPE BREIZH, EOF, FEDORA-FR, FERTILL,



FRAMASOFT, G3L, GCU, GEEKNODE, GUILDE, INFINI, LA FABRIQUE DU LIBRE, LANDINUX, LIBRES-AILÉ(E)S, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, LINUX ARVERNE, LINUX-ALPES, LINUX-AZUR, LINUX-NANTES, LINUXFR, LOGIN, LUZTIC, MÉDIAS-CITÉ, NAUTILE, OISUX, PAULLA, POSTGRESQLFR, RESEAU 2000, REZEL, RHIZOMES, ROOT66, ROTOMALUG, SOLIX, STARINUX, TOULIBRE, TUX FAMILY, UBUNTU-FR, WIKIMEDIA FRANCE (liste avec description des structures et liens vers les sites web : <http://www.april.org/association/personnes-morales.html#associations>)

Notons l'adhésion de la Ligue de l'Enseignement (mouvement d'éducation populaire composé de fédérations départementales, d'unions régionales et d'associations affiliées, pour un total de deux millions d'adhérents).

La grande nouveauté est l'arrivée en fin d'année 2007 d'une collectivité locale : la ville de Pierrefitte-sur-Seine. Selon la délibération du conseil municipal du 25 octobre 2007, considérant « *l'intérêt de continuer à développer les actions engagées par la commune grâce et pour les logiciels libres dans un environnement le permettant favorablement* » la ville de Pierrefitte-sur-Seine a décidé d'adhérer à l'April. Voir le communiqué de presse : <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-20071127.html>.

Début 2008 l'Île-de-France est la première région adhérente de l'April, voir le communiqué de presse :

<http://www.april.org/articles/communiqués/pr-20080115.html>.

## Quelques communications presse

### L'April publie un livre blanc des modèles économiques du Logiciel Libre

11 décembre 2007

**L'April publie un livre blanc des modèles économiques du Logiciel Libre, réalisé par des entreprises membres de l'association. Représentatifs de tout l'écosystème : éditeurs, consultants, SLL, sociétés de service, industriels et utilisateurs s'y sont réunis pour recenser et expliquer les modèles économiques du Logiciel Libre. Ils expliquent pourquoi ces modèles, où édition et service se mêlent dans des modèles hybrides, répondent mieux aux attentes des entreprises. Enfin ils esquissent les évolutions possibles de ces modèles.**

Depuis ses premiers pas dans le secteur professionnel dans les années 1990, le Logiciel Libre a parcouru un chemin remarquable dans le monde de l'entreprise. Il est devenu un segment de marché à part entière, dont le chiffre d'affaires global en France a approché les 500 millions en 2006. Un nombre croissant d'ingénieurs-développeurs, d'éditeurs et de SSII proposent des offres de plus en plus riches et diversifiées.

Du serveur d'entreprise au poste de travail en passant par les applications métiers, des solutions basées sur des logiciels libres concurrencent désormais les offres classiques des grandes éditeurs de logiciels propriétaires.

On ne peut que se réjouir que le modèle de travail collaboratif du Libre, mais aussi son éthique, gagnent de plus en plus de terrain chez les professionnels et les utilisateurs. Cette réussite méritait l'analyse des modèles économiques que propose ce livre blanc.

*« L'analyse du livre blanc de l'April s'appuie sur l'expérience de tous nos entreprises membres, plus de cinquante. D'une part, une enquête selon une métrique définie dans ce livre blanc a été réalisée auprès d'eux et par ailleurs la plupart d'entre eux ont contribué à ce travail collectif comme auteur ou en améliorant l'ouvrage de leurs commentaires et critiques »* explique Christophe Le Bars, vice-président Entreprises de l'April.

L'April remercie tous les auteurs et contributeurs de ce livre blanc et tous les membres de l'association ayant aidé à la relecture de ce livre blanc.

#### Références

Le livre blanc est diffusé sous les termes de la Licence GNU Free Documentation License, version 1.2 ou ultérieure publiée par la Free Software Foundation.

Téléchargez le livre blanc :

<http://www.april.org/articles/livres-blancs/modeles-economiques-logiciel-libre/>

## Accord UE/Microsoft sur l'interopérabilité : qui en sort vainqueur ?

23 octobre 2007

**L'April appelle à la plus grande vigilance suite à l'annonce par la Commission européenne de la conclusion d'un accord avec Microsoft qui accepterait de se conformer aux obligations qui lui sont imposées dans le cadre de sa condamnation de 2004 pour abus de position dominante. Seule une étude approfondie de l'accord, non disponible pour le moment, pourra dire si la signature de cet accord n'est pas une victoire à la Pyrrhus pour la Commission, l'interopérabilité et la concurrence. En tout cas, les déclarations de la Commission semblent donner un feu vert à la reconnaissance des brevets logiciels en Europe.**

Suite à la condamnation de Microsoft par les instances européennes [1], la Commission vient d'annoncer les « mesures concrètes » qui devront être mises en place par la firme de Redmond pour permettre à ses concurrents d'avoir accès aux informations essentielles à l'interopérabilité. [2]

Ces grandes lignes ne sont pas suffisantes : L'April s'étonne que les termes de l'accord entre Microsoft et la Commission ne soient pas encore publics. En effet, seule une étude approfondie permettra de savoir jusqu'où Microsoft joue le jeu de la Commission Européenne.

En tout état de cause, L'April déplore le tarif de 10 000 euros imposé à tous, qui ne prend pas en compte la réalité du tissu économique du Logiciel Libre en particulier et de l'industrie logicielle en général, essentiellement composé de PME.

Par ailleurs Microsoft continue de brandir ses brevets logiciels. Les brevets logiciels comme on peut le constater aux États-Unis ne profitent qu'aux firmes en position dominante, qui les utilisent comme arme de guerre économique pour geler les activités innovantes de leurs concurrents. Les PME du logiciel (libre ou propriétaire) étant juridiquement moins bien armées que les multinationales, ce sont les premières à souffrir des brevets logiciels. Le principe même de cette pratique est donc en soi condamnable. L'April critique ainsi la décision de la Commission, qui, d'après les propres mots de Neelie Kroes [3] propose de payer une somme forfaitaire pour utiliser les traitements et formats de données brevetés, quand bien même on contesterait la validité de ces brevets logiciels. « *Cette déclaration légitime politiquement la pratique de l'Office européen des brevets de délivrer, malgré la législation, des brevets sur des logiciels* » a déclaré Benoît Sibaud, président de L'April.

Enfin on ne sait rien de la pérennité de tels accords, ni des conditions de licence ou de confidentialité qui sont ou non imposées dans ce cadre. Une restriction d'utilisation des licences, par exemple pour empêcher la redistribution par un tiers d'une version modifiée d'un logiciel concurrent (ainsi que le permet la licence GPL), ou bien une clause de non-divulgateion, suffiraient à fermer définitivement la porte au Logiciel Libre.

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*

« Mais au-delà de la question de l'interopérabilité, c'est l'ensemble des pratiques anti-concurrentielles de Microsoft auxquelles il faut remédier. Par exemple, la vente liée pratiquée systématiquement sur les PC neufs est également un abus de position dominante, qui a des effets très néfastes sur la concurrence et pénalise injustement les consommateurs - sans que ces derniers en aient conscience, les prix des logiciels n'étant pas affichés » a déclaré Frédéric Couchet, délégué général de l'April. En effet, et alors que Microsoft détient déjà 95% de parts du marché grand public, il est presque impossible de se procurer aujourd'hui un PC neuf sans que Windows y soit préinstallé. Mettre fin à cette pratique, qui interdit à toute concurrence de s'immiscer, permettra à d'autres offres de pénétrer un marché où l'absence de diversité est criante. De plus, il est indéniable que des PC à des prix plus bas permettraient aux consommateurs de s'équiper mieux et plus facilement en matériel informatique.

L'April invite donc la Commission Européenne à être vigilante sur les conditions que Microsoft imposera à ses concurrents pour la mise en oeuvre de l'interopérabilité. La logique qui a amené la Commission à condamner la vente liée de Windows Media Player doit également être menée à son terme, pour lever l'obstacle à la concurrence qu'est la vente liée de logiciels avec des ordinateurs neufs.

L'April enfin demande à la Commission européenne de faire exécuter l'ensemble des sanctions qu'elle a prononcées à l'encontre de Microsoft, et qui ont été confirmées par la Cour de justice des communautés européennes, y compris les astreintes pour non-respect de sa décision. Il serait inacceptable qu'une firme qui a violé les règles de la concurrence européenne, en toute connaissance de cause et pendant plusieurs années, voie ses sanctions financières revues à la baisse.

Références

Voir <http://www.april.org/articles/communiqués/pr-20071023.html>

## Législatives 2007 : l'April propose le Pacte du Logiciel Libre

28 mai 2007

**Dans le cadre de l'initiative candidats.fr, l'April propose aux citoyens d'encourager les candidats aux élections législatives à signer Le Pacte du Logiciel Libre.**

Le Pacte du Logiciel Libre est un document simple permettant aux électeurs de savoir quel candidat dans leur circonscription a perçu les enjeux du Logiciel Libre, et s'est engagé en conscience à promouvoir et défendre les libertés qui y sont associées.

Les logiciels libres sont des logiciels qui peuvent être librement utilisés, copiés, modifiés et redistribués par tout un chacun en toute légalité. Ils se sont largement diffusés ces vingt dernières années. Le Logiciel Libre est une opportunité pour le public, la France et l'Europe mais de nombreuses menaces pèsent sur son avenir.

« Le Pacte du Logiciel Libre s'inscrit dans une double démarche citoyenne : fournir une base au dialogue entre les citoyens et les élus avant les élections autour des

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*

*enjeux du Logiciel Libre ; disposer d'engagements clairs pris en conscience » a déclaré Benoît Sibaud, président de l'April.*

Des argumentaires synthétiques ont été rédigés pour permettre à chacun d'aller à la rencontre des candidats. D'autres plus étoffés sont aussi disponibles pour ceux qui souhaitent approfondir.

Les coordonnées des candidats sont disponibles sur le site candidats.fr qui permet aussi un suivi des actions engagées pour chaque candidat. Les internautes sont invités à aider à maintenir ces informations et à reporter leurs propres actions.

Les candidats ayant signé le pacte sont invités à le signaler sur leur site à l'aide d'un macaron «J'ai signé le Pacte du Logiciel Libre».

L'April invite les formations politiques, les associations et les syndicats à signer également le Pacte du Logiciel Libre (si vous le faites merci d'envoyer un courriel le signalant à [contact@candidats.fr](mailto:contact@candidats.fr)).

Références :

[1] Le pacte du Logiciel Libre

<http://www.april.org/actions/le-pacte-du-logiciel-libre>

[1] Logos « J'ai signé le pacte du Logiciel Libre » destinés aux sites des candidats, formations politiques

<http://www.april.org/actions/le-pacte-du-logiciel-libre/macarons.html>

## DADVSI : l'April dépose au Conseil d'État une requête en annulation

21 février 2007

**L'April (dont la mission depuis 1996 est de promouvoir et défendre le logiciel libre) a déposé ce jour au Conseil d'État une requête en annulation contre le décret du 23 décembre 2006 «relatif à la répression pénale de certaines atteintes portées au droit d'auteur et aux droits voisins» (NOR: **MCCA0600979D**).**

Contrairement à l'intitulé donné par le gouvernement, ce décret ne vise en effet nullement des atteintes au droit d'auteur ou aux droits voisins. Il rend par contre passible d'une contravention de 4ème classe des actes légitimes comme, par exemple, la lecture avec un logiciel libre d'un DVD acheté dans le commerce, ou de toute autre information contrôlée par une mesure technique.

L'April soutient dans son recours que, ce faisant, ce décret contredit le droit communautaire, méconnaît la loi DADVSI, contrevient à plusieurs principes généraux du droit, et menace la sécurité juridique du Logiciel Libre, déjà mise à mal par les dispositions légales complexes et parfois contradictoires relatives à l'interopérabilité.

*« Selon nous, en plus de s'écarter clairement de la directive, sans l'avoir notifié à la Commission européenne comme il aurait dû le faire, le gouvernement a commis une erreur de droit en ne tirant pas les conséquences de l'interprétation juste des rares dispositions claires de la loi DADVSI »* déclare Christophe Espern, chargé de mission à l'April.

Par exemple, le ministre de la culture a soutenu devant le parlement qu'il serait

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*

possible grâce à un alinéa de la loi DADVSI de distribuer des logiciels libres conçus dans le cadre de l'exception de décompilation pour interopérer avec des mesures techniques. Or le décret interdit la détention et l'utilisation de tels logiciels !

*« Si le gouvernement croyait que ses effets de manche autour du pôle de compétitivité Logiciel Libre ou du Référentiel Général d'Interopérabilité feraient tomber dans l'oubli son ministre intermittent de la vérité et ce décret anti-logiciel libre, il se trompait lourdement. Comme nous l'avons déjà dit, nous attendons une politique publique cohérente et jugeons sur les actes, pas sur les annonces »* déclare Benoît Sibaud, président de l'April.

À titre subsidiaire, l'April soutient de plus que le décret est entaché d'inconstitutionnalité puisque :

- soit il n'exclut pas clairement de la prohibition qu'il organise les logiciels libres indispensables à la mise en oeuvre effective de l'interopérabilité et à l'usage licite, et méconnaît dès lors le principe constitutionnel de légalité des délits et des peines;
- soit il vise ces logiciels et expose leurs utilisateurs à une contravention de quatrième classe, et méconnaît alors le principe constitutionnel de proportionnalité.

L'April demande donc au Conseil d'État d'annuler ce décret.

Références :

Décret 2006-1763 «relatif à la répression pénale de certaines atteintes portées au droit d'auteur et aux droits voisins» :

[http://www.april.org/groupe/dadvsi/joe\\_20061230\\_0302\\_0118.pdf](http://www.april.org/groupe/dadvsi/joe_20061230_0302_0118.pdf)

Recours de l'April déposé au Conseil d'État le 21 février :  
<http://www.april.org/groupe/dadvsi/recours-decret-MCCA0600979D.pdf>

## Pour une politique publique en faveur du logiciel libre

3 octobre 2006

**L'April se réjouit que le principe d'une politique publique de promotion de l'interopérabilité, des standards ouverts et du logiciel libre soit acté dans un rapport remis au Premier ministre. L'association se félicite également que des propositions qu'elle porte depuis des années auprès des décideurs politiques soient présentes dans ce rapport.**

Le rapport « À armes égales » [1] du député Bernard Carayon (UMP), remis le 14 septembre au Premier ministre, vient d'être publié sur le site de la Documentation Française. Membre de l'ODF Alliance [2], l'April souscrit aux préconisations [3] faites autour de ce format, notamment celle visant à rendre son utilisation obligatoire pour les administrations françaises. Elle approuve également à la proposition d'ouvrir des discussions avec nos partenaires européens pour que l'interopérabilité devienne en Europe « une règle de droit commun fondamental en matière de développement informatique ». Elle rejoint aussi M. Carayon sur l'intérêt d'un pôle de compétitivité « Logiciel Libre », si tant est que ce pôle s'inscrive dans la réalité de l'écosystème du Logiciel Libre et de ses valeurs.

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*



Intervenant depuis plusieurs années dans les débats sur l'acquis communautaire, et ayant pu constater la difficulté de s'informer et de contribuer à ces débats, l'April soutient de plus les propositions visant à faciliter la participation des acteurs français lors de l'élaboration des politiques européennes. La mise en place d'un tableau de bord des projets européens et l'organisation dans la société française de concertations larges et ouvertes autour de ces projets, largement en amont de leur transcription en droit français, constitueraient indéniablement une avancée.

L'April partage enfin le constat exprimé sur les dérives de l'Office Européen des Brevets (OEB) et sur la piètre concertation qui a eu lieu autour de la loi DADVSI (« droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information »), avec les résultats déplorables que l'on connaît.

« Nous encourageons donc le Premier Ministre à suivre les propositions faites dans ce rapport pour favoriser l'utilisation de standards ouverts et le développement du Logiciel Libre, ainsi que celles visant à rendre plus démocratique la construction européenne » déclare Benoît Sibaud, président de l'April. « Nous l'invitons de plus à aller au bout de la démarche proposée par Bernard Carayon en s'opposant à toute tentative de légalisation du brevet logiciel [4] et en révisant la loi DADVSI » ajoute Christophe Espern, chargé des relations institutionnelles.

## Références

[1] Rapport du député Bernard Carayon - <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000728/0000.pdf>

[2] - L'ODF Alliance a pour but de promouvoir l'utilisation du format ouvert Open Document Format (ODF) - <http://www.odfalliance.org/>

[3] Quelques extraits pertinents du rapport - <http://www.april.org/groupe/institutions/20060927-rapport-carayon.html>

[4] Accord sur le règlement des litiges en matière de brevet européen (EPLA) - <http://www.ffii.fr/epla>

## Les logiciels libres en partage à la Cité des Sciences

27 avril 2006

### **L'April partenaire de la Cité des Sciences et de l'Industrie dans le cadre de la thématique « Les logiciels libres en partage » du 2 mai au 2 juillet 2006.**

Le Carrefour numérique de la Cité des Sciences propose pendant neuf semaines, du 2 mai au 2 juillet 2006, de nombreux rendez-vous gratuits permettant de s'initier ou de se perfectionner aux logiciels libres. L'April est le partenaire pour les tables rondes du mardi (de 18 h 30 à 19 h 45) et un des partenaires, avec Parinux, des Samedis du Libre. Plusieurs thématiques seront abordées : « Introduction aux logiciels libres », « Les métiers du logiciel libre », « Logiciels libres et société », « Logiciels libres et création numérique », « Le poste de travail libre » et « Dix ans de logiciels libres avec l'April ».

« Ce partenariat est une illustration de l'implication de l'April dans les actions de démocratisation et de diffusion du logiciel libre » déclare Benoît Sibaud, président de l'April.

Huit ans après la manifestation « Semaine du Libre » (du 3 au 11 octobre 1998) qui fût

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*

une étape importante dans la découverte des logiciels libres, ce nouvel évènement marque les liens de confiance existants entre l'April et la Cité des Sciences.

[1] Carrefour numérique - <http://carrefour-numerique.cite-sciences.fr/>

## Tribune publiée dans la rubrique Rebonds de Libération le 5 janvier 2005

### *Bill Gates à la conquête du Sud*

Par Sergio Amadeu DA SILVEIRA, Benoît SIBAUD et Frédéric COUCHET

mercredi 05 janvier 2005

Sergio Amadeu da Silveira de l'Institut national des technologies de l'information (Brésil),

Benoît Sibaud de l'Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre et Frédéric Couchet

Le 17 novembre, Bill Gates, en déplacement à Paris, rendait visite au siège de l'Unesco pour signer un accord de partenariat avec l'organisation. L'accord définit huit objectifs pour lesquels l'Unesco et Microsoft se promettent de travailler ensemble, en échangeant expérience, savoir-faire et projets de développement.

Aussi louables que soient ces objectifs, nous nous étonnons de voir l'Unesco choisir de les mettre en oeuvre avec le concours de Microsoft. Cela, d'autant que l'organisation internationale a montré par le passé des signes importants de soutien au logiciel libre, mettant en ligne un portail qui lui est dédié, reconnaissant le projet GNU (1) comme «Trésor du monde», ou encore en soutenant le développement du live CD Freeduc du projet Ofset (2). Le rapport annuel 2003 de la Cruced concluait que «les logiciels libres pourraient dynamiser le secteur des TIC dans les pays en développement» et l'Unesco affirmait, par la voix d'Abdul Waheed Khan (département Information et Communication) : « L'Unesco a toujours encouragé l'extension et la diffusion de la connaissance et reconnaît que dans le domaine du logiciel, le logiciel libre diffuse cette connaissance d'une manière que le logiciel propriétaire ne permet pas ».

Pourtant voilà qu'avec la signature de ce partenariat nous avons le sentiment de voir cette honorable institution se détourner d'une opportunité réelle de réduire la fracture numérique dans les pays en développement. Car quels seront les effets à terme pour les deux parties ? A les examiner, on s'aperçoit qu'il s'agit de «retombées commerciales» en ce qui concerne Microsoft tandis que c'est le terme de « conséquences négatives » qui s'impose pour ce qui regarde les pays du Sud...

La firme de Redmond, en échange d'un investissement minime - la mise à disposition de copies de programmes déjà amortis - obtient l'opportunité d'asseoir sa pénétration commerciale dans les pays du Sud, auréolée du prestige et du pouvoir prescripteur d'une grande organisation internationale. Pour les pays en développement la liste des conséquences et des abandons est plus longue.

En promouvant le logiciel propriétaire, l'accord incite les pays en voie de

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)*



développement à percevoir le logiciel comme une chose que l'on achète plutôt que de la construire, comme un produit industriel plutôt qu'une technique culturelle qui mérite d'être enseignée et partagée. L'accord adhère à l'idée qu'il est acceptable de renoncer à des libertés essentielles dans le seul but d'avoir accès à certains programmes informatiques. L'éducation et la culture ne se résument pas au savoir-faire et à la connaissance : elles sont également faites de valeurs. Quand le logiciel est utilisé comme véhicule d'éducation et de culture, ces valeurs ne devraient pas être reléguées au second plan.

Si les pays en développement aspirent à réduire la fracture numérique qui les sépare des pays industrialisés, ils ne comptent pas y sacrifier leurs spécificités linguistiques et culturelles. Or un éditeur comme Microsoft, dont on leur propose de devenir les clients captifs, n'est pas en mesure de développer des versions de ses logiciels dans des langues ou pour des usages qui ne lui offrent pas un débouché commercial rentable. Tel n'est pas le cas du logiciel libre où l'engagement, bénévole ou non, d'un nombre réduit de personnes permet cette localisation. Le navigateur Internet Mozilla peut ainsi désormais être utilisé avec une interface en luganda, grâce aux efforts d'une petite équipe de huit personnes. Cette traduction a été menée à bien en moins d'un an par une équipe de huit utilisateurs motivés, dont quatre traducteurs, sans financement et sans organisation formelle.

Comme le soulignait très récemment l'Association ivoirienne GNU/Linux et les Logiciels libres : « pour apprendre, il faut comprendre ». On voit effectivement mal comment les étudiants en informatique des pays en développement s'approprieraient des techniques dont l'essentiel leur demeure dissimulé ? On cerne encore plus mal la légitimité en matière d'enseignement d'une firme dont le modèle commercial repose en grande partie sur l'interdiction de l'étude et de l'emploi des procédés techniques qu'elle met en oeuvre ? À l'opposé de cette mentalité étriquée, la philosophie du logiciel libre est fondée sur la mutualisation des savoirs, parfaitement en harmonie avec la culture du partage traditionnelle de nombre de pays en développement, en particulier africains. Un slogan éculé de l'aide au développement daté des années 70 proclame : « En donnant un poisson à un homme, on le nourrit un jour ; tandis qu'en lui apprenant à pêcher on le nourrit toute sa vie ». A l'ère de l'informatique, en donnant un logiciel propriétaire à un homme, on en fait un simple consommateur de technologie ; tandis qu'en lui offrant la possibilité de s'approprier la technique du logiciel libre, il en devient producteur.

En faisant le choix du logiciel propriétaire, un Etat se limite à louer une technologie - location qu'il acquittera sous forme de licences renouvelables et de mises à jour payantes de ses outils. Dans le cas du logiciel libre, le développement logiciel sera réalisé localement, et ces capitaux qui partaient à l'étranger resteront dans le PIB. La capacité à entreprendre dans la société de l'information dépend prioritairement de l'accès aux logiciels sur lesquels elle s'appuie. Un industriel qui serait dépendant d'un fournisseur en situation de quasi-monopole qui lui interdit de modifier lui-même ses outils logiciels pour les adapter à son activité perd tout espoir d'entrer un jour sur un pied d'égalité dans la compétition mondiale. Une industrie basée sur le logiciel libre se place, elle, d'emblée, au même niveau de technologie que les plus grands acteurs internationaux. A l'heure de la société de l'information, seul le pays qui maîtrise ses outils logiciels peut espérer maîtriser son développement. Faute de quoi, il est victime d'une colonisation rampante d'abord économique et culturelle, puis, au final, politique. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à observer les intenses efforts de lobbying antilogiciel libre menés actuellement par les Etats-Unis au sein du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

*Association à but non lucratif régie par la loi 1901, Journal Officiel n° 51 du 18/12/1996*  
14, rue des Panoyaux, 75020 Paris, tél : 01 46 49 25 15  
<http://www.april.org> - [contact@april.org](mailto:contact@april.org)

Outre son efficacité, les responsables politiques attendent d'un système de communication que les délibérations qu'il mène en son sein et les décisions qu'il s'apprête à prendre ne soient soumises ni au regard ni à l'influence d'un tiers, qu'il s'agisse d'une puissance étrangère ou d'intérêts privés. Assurances que ne peuvent en aucun cas délivrer les produits Microsoft en raison du caractère confidentiel et dissimulé de leurs codes source. Dès l'année 2000, un rapport de la Délégation des affaires stratégiques, dépendant du ministère français des Armées, pointait d'ailleurs la collusion entre la NSA (National Security Agency) et Microsoft, allant jusqu'à dénoncer, en restant toutefois prudemment au conditionnel, la présence de fonctionnaires de la NSA parmi les équipes de développeurs de Microsoft. Quatre ans plus tard, le rapport parlementaire sur l'intelligence économique commandé par le gouvernement Raffarin au député Bernard Carayon soulignait les mêmes dangers attachés au logiciel propriétaire en matière d'indépendance informationnelle. Le logiciel libre, dont le code source est vérifiable par tous, n'est pas suspect des mêmes collusions Etats/intérêts privés. Lui seul peut garantir aux pays du Sud qu'en rattrapant leur retard technologique, ils n'abdiquent pas en même temps une part de leur souveraineté.

Nous exprimons la crainte qu'à travers ce partenariat, avec le concours bien involontaire de l'Unesco, Microsoft ne s'apprête à forcer la main des pays en développement pour les placer sur la voie, non pas d'un développement durable, mais d'une sujétion tout aussi durable. Nous craignons que le «cadeau» de Microsoft ne soit le « baiser de la mort » donné à la recherche et à l'industrie logicielles de ces pays. L'offre de Bill Gates à l'Unesco est une offre de développement commercial pour Microsoft, alors que les logiciels libres présentent une réelle alternative de développement culturel, scientifique, technologique et économique pour les pays du Sud.

Nous prenons acte de la déclaration de Koïchiro Matsuura, directeur général de l'Unesco, qui a indiqué que « la relation entre Microsoft et l'Unesco n'était pas exclusive ». Nous espérons vivement voir ces propos trouver prochainement leur confirmation à travers une démarche qui donne la priorité au logiciel libre, démarche qui rétablirait un équilibre aujourd'hui rompu.

(1) Projet lancé en 1984 pour bâtir un système d'exploitation le coeur et le chef d'orchestre de tout ordinateur totalement libre. Le nom GNU, « GNU's not Unix », est une blague d'informaticien, l'acronyme ne livrant jamais sa signification.

(2) Freeduc est une distribution GNU/Linux entièrement libre ne nécessitant aucune installation. Elle est spécialement dédiée au monde de l'enseignement et donne la possibilité aux acteurs du domaine de se familiariser avec les 40 applications libres sélectionnées.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=265884>